
COMMUNE DE CARREPUIS

Réf. 20/02/11

Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 février 2020 à 19h00Date de la convocation : le 4 février

Nombre de Membres

En exercice : 9

Présents : 8

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joël KELLER, Maire.

Présents : Jean- Jacques FATOUS, Claudia LEROY, Jean COSTA VIEIRA, Frédéric BRIET, Joëlle BOUBERT, Nicolas GARCIA, Michel CELLI**Absents excusé(es)** : Séverine FIALKOWSKI**Secrétaire de séance** : Claudia LEROY

La séance n°200211 est ouverte 19h00

Délibération n°200211-01 : Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°200211-02 : Approbation du compte administratif

Sous la présidence de M. Jean-Jacques FATOUS, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	200 280.94 €
Recettes	173.954.93 €

Investissement

Dépenses	97 574.74 €
Recettes	8 288.32 €

Hors de la présence de Monsieur Joël KELLER, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2019

Délibération n°200211-03 : Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 389 311.59€

Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A – Résultat de l'exercice	-26 326.01 €
B – Résultat antérieur reporté	415 637.60 €
RESULTAT A AFFECTER	
C = A + B (hors reste à réaliser)	389 311.59 €
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D – Déficit	89 286.42 €
R – Excédent	0.00 €
E - SOLDE DES RESTE A REALISER	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Report N-1 : D – 001 ou R – 001	30 881.91 €
F – BESOIN DE FINANCEMENT	120 168.33 €
AFFECTATION = C	389 311.59 €
G – Affectation en réserve R-1068 en investissement	120 168.33 €
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
H – Report en fonctionnement R 002	269 143.26 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'affectation du résultat

Délibération n°200211-04 : Travaux – Eglise

Monsieur le Maire expose deux devis présentés par l'entreprise JOUARD :

Réparation de la toiture de l'église 4 360.00 € H.T.

Obturation des abat-sons 3 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'ensemble des devis d'un montant total de 7 360.00€ H.T.

QUESTIONS DIVERSES

1° Subvention US Roye-Noyon

L'association de football US Roye-Noyon sollicite la commune pour obtenir une subvention à l'occasion de la fête des jeunes. Le conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention.

2° Mise en place d'un adoucisseur à la salle du Puits Carré

Un seul devis a été reçu pour la mise en place d'un adoucisseur. D'autres entreprises vont être sollicitées.

3° Remplacement des gouttières de la mairie

Deux devis ont été reçus pour le remplacement des gouttières sur l'ensemble du bâtiment mairie-périscolaire-école. D'autres entreprises seront sollicitées afin obtenir un moins un devis supplémentaire.

4° Peinture de la salle du Puits Carré

Les chantiers d'insertion de la Communauté de Communes du Grand Roye ont été sollicités pour la mise en peinture de la salle du Puits Carré. Les travaux devraient être réalisés pour la fin avril.

5° Sécurité – Abribus

L'assemblée souhaite qu'il soit apposé des bandes réfléchissantes pour signaler les barrières à proximité de l'abribus face au n°30 Grande Rue.

6° Aire de demi-tour – Rue de l'église

M. FATOUS et M. COSTA demandent qu'il soit remis des cailloux dans l'aire de demi-tour et voir si possibilité de mettre une bordure pour maintenir les cailloux.

7° Réfection de chaussée – Rue de l'avenir et tour de ville

Suite au passage des betteraviers pendant la dernière campagne sucrière les chaussées ont été endommagées. Les négociations sont en cours pour remettre les routes en état.

8° Salle du Puits Carré – Accès pelouse

M. BRIET demande à ce que soit mis en place des plots afin de barrer l'accès des véhicules sur la pelouse du terrain de la salle du Puits Carré.

La séance n°200211 est close

Fin de séance à 22h30

NOMS	PRENOMS	POUVOIR	SIGNATURE
BOUBERT	Joëlle		
BRIET	Frédéric		
CELLI	Michel		
COSTA VIEIRA	Jean		
FATOUS	Jean-Jacques		
FIAŁKOWSKI	Séverine		Absente excusée
GARCIA	Nicolas		
GORET	Laure		Démissionnaire
KELLER	Joël		

LEVERT	Claudia		
MICHAELIS	Didier		<i>Démissionnaire</i>
	Total des conseillers		11
	Conseillers démissionnaires		2
	Conseillers en activité		9
	Corum nécessaire		5
	Effectif présent		8
	Effectif absent		1
	Nombre de pouvoir		0